

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, tous les parents des élèves préscolaires et primaires (régulier et alternatif) sont convoqués à une assemblée générale de l'école des Ramilles. Vous trouverez l'ordre du jour ci-dessous.

DATE & HEURE : JEUDI 3 septembre 2026, 18h30

ENDROIT : Au gymnase de l'école
au 1030, Gilles-Vigneault
Blainville (Québec) J7C 5N4

Ci-joint, un document explicatif du rôle du conseil d'établissement.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cette assemblée générale.

Annie Bélanger
Directrice

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale des parents
JEUDI, 3 septembre 2026 18h30

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation du président de l'assemblée
3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. But de l'assemblée générale et rôle / fonction du CÉ et des autres instances
6. Rapport annuel du C.É./résumé
7. Élection : membres du C.É., substituts et représentants au comité de parents et substituts
8. Formation d'un organisme de participation des parents
9. Formation du COGE (point d'information)
10. Divers
11. Clôture de l'assemblée générale

